

Le mot du Président



© Odile Ford

Les consciences semblent enfin se réveiller après les alertes répétées de toutes nos associations et après des décennies d'études scientifiques plus inquiétantes les unes que les autres.

Nous commençons à modifier concrètement nos modes de vie et de consommation. Nous cherchons à sensibiliser nos élus sans tout attendre d'eux. Ce sont des signes très positifs mais il y a urgence à faire plus et plus vite pour transmettre à nos enfants et petits-enfants un monde viable.

Nous vous proposons de rendre concrète cette magnifique phrase : « seul on va plus vite, à plusieurs on va plus loin ! » Il s'agira de prendre des initiatives personnelles que l'on croit bonnes pour l'environnement, convaincre ainsi par son exemple ET s'associer aux initiatives des autres pour agir ensemble.

Votre engagement à nos côtés compte énormément. Ce qui fera la différence, c'est notre nombre et notre volonté d'agir ensemble ; agir ensemble en se souvenant que l'efficacité à rechercher est celle du colibri de Pierre Rabhi : participer en fonction de ses moyens mais AGIR.

Nous avons constitué des groupes de travail pour vous proposer des pistes d'action pour que l'APEG apporte sa contribution aux changements collectifs qui s'annoncent indispensables.

L'APEG c'est NOUS TOUS. Rejoignez nous ! Nous vous en parlerons le **SAMEDI 19 JANVIER** lors de notre assemblée générale qui aura lieu à Grillon.

Jean LUCHET

Le président et les membres du Conseil d'Administration vous souhaitent une belle année 2019 sous le signe de l'action commune pour la préservation de notre environnement.

Comme chaque année, nous tiendrons notre assemblée générale dans une commune différente de l'année précédente. L'année dernière c'était Réauville, cette année ce sera GRILLON.

Notre ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
de l'exercice 2018 aura donc lieu
le **SAMEDI 19 JANVIER à 18H00** à
GRILLON
salle du 3^e âge

(de l'autre côté de l'avenue du Comtat par rapport à la mairie)

*L'ordre du jour comprendra notamment :
le partage des réflexions des groupes de travail sur
l'avenir de notre association et, comme chaque
année, le partage des soupes préparées
par nos adhérent(e)s.*

*Ce serait bien que nous soyons
toujours plus nombreux !*

Dans ce numéro :

- ▶ Haut les cœurs ! 2
- ▶ Le Roundup face à ses juges 2
- ▶ Une bonne nouvelle côté déchets 3
- ▶ Le soin de vos fruitiers : garant de vos cadeaux de l'été prochain 4
- ▶ Victoire de la LPO contre le braconnage et le trafic d'oiseaux 4
- ▶ Des produits beaux et bons à faire soi-même 5
- ▶ Petite énigme 5

HAUT LES CŒURS !

Bon d'accord, nous connaissons tous les problèmes qui menacent la planète : surpopulation mondiale, réchauffement climatique, intoxication généralisée par les pesticides, diminution de la biodiversité... Alors, il est tentant de se démoraliser et de baisser les bras en attendant la catastrophe finale. Mais nous devons reconnaître des avancées exceptionnelles.

Il y a 30 ans, personne ne parlait du bio, du recyclage des ordures, de l'énergie solaire ou photovoltaïque ! Il y a 30 ans, on ne protégeait ni rapaces, ni chauves-souris !

L'espoir

Qui pouvait penser qu'en une semaine, la pétition « L'affaire du siècle » qui dénonce l'inaction de l'État français face au changement climatique, s'approcherait des deux millions de signatures ?! (www.laffairedu siecle.net)

Et nous obtiendrons tôt ou tard l'interdiction du glyphosate et, à sa suite, l'interdiction de tous les pesticides de synthèse. Les associations de protection de la nature et de l'environnement progressent fortement et régulièrement : la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) a dépassé les 50 000 adhérents. L'association amie du « Pic vert » (région grenobloise) compte désormais plus de 800 adhérents et nous, nous en atteignons 220 !

La vie

Allez sur *YouTube* regarder ces clips percutants et mobilisateurs créés par de jeunes enthousiastes ! Seul l'espoir nous permettra de regarder en face le monde qui nous attend. Montrons à nos enfants qu'ils peuvent compter sur nous et que notre amour de la vie nous incite à changer notre consommation et notre mode de vie.

Soyons guidés par la joie et la solidarité envers tous les êtres vivants. Une belle résolution pour 2019 !

Ce « Haut les cœurs » est largement inspiré d'un texte de Jean-François Noblet (journaliste environnement et coprésident du « Pic vert ») dont le dynamisme et l'optimisme ont guidé bon nombre d'entre nous. Merci à lui.

LE ROUNDUP FACE À SES JUGES

En octobre 2016, s'est tenu à la Haye le Tribunal International Monsanto instruisant le procès du Roundup.

Marie Monique Robin, réalisatrice et journaliste, témoigne de ce procès dans son livre *Le Roundup face à ses juges* (Prix littéraire des Droits de l'Homme 2018), et le film associé (La Découverte/Arte éditions).

On y découvre que le glyphosate, principe actif du Roundup, est effectivement dangereux, comme cancérigène, perturbateur endocrinien, antibiotique puissant et chélateur de métaux.

Les témoins

Les témoins : mères d'enfants nés avec de graves malformations, médecins argentins dénonçant le « modèle agricole criminel » mis en place par Monsanto qui, après avoir détruit 650 000 km² de la fertile pampa pour des cultures transgéniques, décime les populations rurales. Et puis encore, des représentants du Sri Lanka, seul pays ayant eu le courage d'interdire le glyphosate, après le constat de plusieurs dizaines de milliers de morts dues au produit phare de la firme.

Les manipulations

On y découvre encore les manœuvres frauduleuses de la firme, manipulations, falsifications des études, créations d'associations écologistes bidons, hommes de paille, etc. En effet, Monsanto ne craint d'utiliser ni la menace, ni l'espionnage. L'avis juridique qui conclut ce procès donne l'espoir de poursuivre au pénal les représentants de la firme pour le crime d'**écocide**. Ce crime prendrait sa place dans le droit international auprès des crimes de génocide et crimes contre l'humanité.

C'est donc la société civile qui prend en main un scandale sanitaire et écologique que nos gouvernements n'ont pas la conscience de mesurer.

La fédération des associations de protection de la nature de Rhône-Alpes (FRAPNA) qui organise des ateliers de travail nous dit : « Vous étiez nombreux et créatifs lors de l'atelier *VIVRE SANS PESTICIDES*. Plusieurs pistes d'actions en ont émergé. [Rejoignez nos bénévoles !](#) »

UNE BONNE NOUVELLE CÔTÉ DÉCHETS

A partir du 1^{er} janvier 2019, TOUS NOS EMBALLAGES se TRIENT

Le Syndicat des Portes de Provence (SYPP) a tenu avec son partenaire CITEO une conférence de presse le lundi 10 décembre 2018 pour annoncer que notre région avait été choisie pour la mise en œuvre au 1^{er} janvier 2019 de l'opération « **CHEZ NOUS, TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT** ».

Cela veut dire que nous pouvons déposer d'ores et déjà dans le « bac jaune » (ou, pour le centre des communes de l'Enclave, dans le sac jaune) **TOUS** nos emballages : les bouteilles en plastique de toute nature, TOUTES les barquettes, les pots de yaourt, les opercules des pots de yaourt, TOUS les sachets en plastique, TOUS les films plastiques qui enveloppent tant de produits (packs de bouteilles d'eau, boîtes de nourriture ...), TOUS les petits métaux (couvercles, muselets...) etc. !

DONC, c'est simple : si nous compostons nos déchets verts et nos déchets alimentaires, si nous trions nos verres et nos papiers (journaux, magazines, enveloppes avec ou sans fenêtre) **et nos cartonnages, nous n'aurons pratiquement plus rien à mettre dans notre sac d'ordures ménagères : ZÉRO DÉCHET à l'enfouissement.**

Cela ne signifie pas pour autant que nous ne devons pas veiller à limiter le volume de nos emballages mais lorsque nous irons sur un point d'apport volontaire, **notre tri deviendra 100% EFFICACE ! Mais le plus important c'est toujours de RÉDUIRE NOS DÉCHETS** car un « bon déchet », c'est celui que nous ne produisons pas. Produire un déchet, c'est gaspiller. Trier réduit le gaspillage mais ne le supprime pas !

La mise en œuvre de cette simplification du geste de tri s'accompagnera d'une amélioration des points d'apport, d'une révision de la signalétique des bacs, d'une campagne de communication et de l'embauche de 9 ambassadeurs / ambassadrices du tri qui viendront expliquer sur le terrain cette révolution.

Peut-être notre association aura-t-elle été pour quelque chose dans cette refonte de la collecte et du tri des déchets de notre région ?



AUJOUR'HUI, LE RECYCLAGE ÉVOLUE POUR VOUS PERMETTRE DE TRIER ENCORE PLUS. EN PLUS DES PAPIERS ET DES EMBALLAGES EN CARTON, ALUMINIUM, ACIER ET VERRE, VOUS POUVEZ DÉSORMAIS TRIER LA TOTALITÉ DE VOS EMBALLAGES EN PLASTIQUE.

TOUTES LES BOUTEILLES		TOUS LES POTS ET LES BOÎTES	
TOUTES LES BARQUETTES		TOUS LES PETITS MÉTAUX	
TOUS LES SACS ET SACHETS		PAS BESOIN DE LES LAVER, IL SUFFIT QU'ILS SOIENT BIEN VIDÉS.	
TOUS LES FILMS		 <p>consignesdetri.fr Le site web</p> <p>L'application Guide du Tri</p> <p>Available on the App Store Get it on Google Play Android App</p>	
TOUS LES FLACONS ET BIDONS			

LE SOIN DE VOS FRUITIERS : GARANT DE VOS CADEAUX DE... L'ÉTÉ PROCHAIN !

Si vous ne l'avez pas encore fait, pensez à soigner vos arbres fruitiers, poiriers, pommiers, pêchers, abricotiers, maintenant qu'ils ont perdu leurs feuilles. Ils vous offriront de meilleurs cadeaux l'été et l'automne prochains : de savoureuses pêches, pommes, poires ...

Dès que la météo prévoit une période sans pluie de plusieurs jours, sortez votre pulvérisateur pour épandre une bonne bouillie bordelaise sur l'ensemble des houppiers dénudés. Vous assurez ainsi une première prévention au niveau des bourgeons pour limiter les maladies fongiques (transmises par les champignons, comme pour la cloque du pêcher) ou les bactérioses, (attaques bactériennes donnant par exemple la moniliose sur les pommes).

Au moins deux passages

Mais notez bien dès à présent de recommencer impérativement juste avant le débourrement (reprise d'activité du printemps), soit début mars en principe. Ce nouveau passage de bouillie bordelaise doit se faire avant la feuillaison de printemps. Et, visez encore trois ou quatre jours de sec après la pulvérisation. Sinon, la protection cuivrique sera lessivée avant d'avoir pu agir.

Améliorer les défenses naturelles

Et pendant qu'on est sur les soins aux arbres, biologiques bien sûr, c'est le moment de songer à faire un bon purin d'orties à épandre au pied des arbres (surtout ceux qui auraient quelques faiblesses) dès les fêtes passées. Car voilà la meilleure des aides pour qu'ils retrouvent de l'énergie et renforcent leurs défenses naturelles. Un peu comme la cure de gelée royale que vous ne manquez certainement pas de terminer juste avant le changement de saison.



Fleurs d'abricotier

© Jean LUCHET



Pinson des arbres

VICTOIRE DE LA LPO CONTRE LE BRACONNAGE ET LE TRAFIC D'OISEAUX

La Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) gagne en Cour de cassation le 16 octobre 2018 contre 11 braconniers de bruants ortolans. Une victoire importante pour la préservation d'une espèce protégée. La Cour confirme les arrêts qui rappelaient que le bruant ortolan est une espèce protégée sur le territoire national. Sa capture, destruction ou utilisation comme appelant de chasse sont interdits et constitutifs de délits passibles de deux ans de prison et 150 000 € d'amende.

La Cour de cassation confirme surtout qu'il n'y a aucune dérogation ni tolérance administrative de « nature à mettre à néant l'interdiction édictée par la loi ». La complaisance des autorités locales et jusqu'au plus haut sommet de l'État, était, est et restera injustifiable à l'avenir.

Le 11 octobre 2018, le tribunal correctionnel de Dax a condamné deux braconniers : chez l'un d'eux, les agents de l'ONCFS ont découvert une « chasse » aux pinsons composée de 78 matoles et 9 appelants. La perquisition a permis aussi de découvrir 444 passereaux dont 15 ortolans **dans un congélateur**, ainsi que 8 ortolans captifs, soit un total de **452 passereaux protégés**.

Il faut noter que tous les oiseaux capturés sont vendus très cher sous le nom d'ortolans alors qu'il s'agit en grande partie de mésanges, pinsons et autres granivores. Ce scandale de la chasse dite traditionnelle perdure depuis longtemps et existe dans le sud-est aussi bien que dans le sud-ouest.

BEAUTÉ / ENTRETIEN : DES PRODUITS BEAUX ET BONS À FAIRE SOI-MÊME

C'était une réunion organisée par le CEDER (Centre pour l'Environnement et le Développement des Énergies Renouvelables) chez les Peyrol, à Grillon, le vendredi 14 décembre 2018 : comment réaliser soi-même, chez soi, à moindre coût et rapidement, des produits de beauté pour la peau et d'entretien pour la maison.

Liquide vaisselle

Pour un flacon de 500 ml :

- * 1 cuillère à café de bicarbonate de soude
- * 85 ml de savon de Marseille liquide ou une cuillère à soupe de cristaux de soude
- * 15 gouttes d'huile essentielle (citron, pin, menthe, verveine etc. Au choix !)

Remplir d'eau le reste du flacon.
Agiter doucement, c'est prêt.

Entretien de la plomberie

Encore plus simple : il suffit de verser un verre de bicarbonate de soude et un verre de sel fin dans un flacon de 500 ml.

Bien agiter.

À mettre toutes les semaines (3 cuillères à soupe) dans la tuyauterie. Ajouter une mesure d'eau bouillante vinaigrée.



Le bulletin de l'APEG - Janvier 2019

Directeur de la publication : Jean Luchet
Comité rédactionnel : Corinne Bourgery, Odile Ford, Geneviève Luchet, Martine Masson, Martine Mellinette
Mise en page : Odile Ford

Les mélanges se font à partir de **produits de base bio**, naturellement, et en quelques minutes seulement. On les trouve dans les magasins bio, il faut parfois les demander. Les organisatrices de l'ADEME leur garantissent **une durée de vie d'au moins trois mois, et sans aucun additif de conservation.**

Et en plus ils **sentent bon** ! Et le parfum que vous voulez ! Car c'est vous qui leur ajoutez l'huile essentielle de votre choix.

En voici trois, il y en aura trois autres dans le prochain numéro.

Beauté : crème hydratante

Elle est donnée pour le visage, mais convient peut-être mieux au corps car l'huile de coco qu'elle contient se liquéfie un peu au dessus de 15°. (une solution : la garder au réfrigérateur)

Elle est toute simple :

- * 2 mesures d'huile de coco
- * 4 mesures d'Aloe vera en gel
- * 1 ou 2 gouttes d'huile essentielle (lavande, rose, etc.)

On bat bien le tout avec un petit goupillon qu'on trouve dans les magasins bio.

Voilà, c'est fait !

L'huile essentielle n'est pas indispensable dans ce cas car l'huile de coco a un parfum très agréable.

Petite énigme :

À qui appartiennent les empreintes laissées dans la neige (photo page 1) ?

La réponse dans le prochain bulletin !